

Municipalité La Rédemption.

Lundi le quatre (4) mars 2019 se tenait à 20H00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Sonia Bérubé, mairesse, madame la conseillère Myriam Morissette; messieurs les conseillers Steeve Soucy, André Fournier, Raynald Bérubé et Simon Chassé. Était absente, Mme Manon Landry.

Madame Caroline Lapointe, directrice générale, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00, Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents, et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution # 19-39

Il est proposé par Steeve Soucy, appuyé par André Fournier et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Lecture et adoption du procès-verbal Résolution # 19-40

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février et de la séance extraordinaire du 11 février 2019, la directrice générale demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Raynald Bérubé, appuyé par, Simon Chassé il est résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux sans modification.

4. Tetra-Tech, mise au normes de l'eau potable, 14 160,42 \$ Résolution # 19-41

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité de payer la facture 60601918, à Tetra-Tech, au montant de 14 160,42 \$, pour la surveillance au chantier dans le projet de mise aux normes de l'eau potable.

5. Stantec, 23 569,88 \$

Erreur de facturation ; reçu crédit du même montant.

6. Les entreprises L. Michaud et fils (1982) inc., 3 506,92 \$ Résolution # 19-42

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de payer la facture 45978, à Les entreprises L. Michaud et fils (1982) inc., au montant de 3 506,92 \$ pour l'achat d'abrasifs.

7. **Transport Martin Alain, 3 254,80\$**
Résolution # 19-43

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de payer la facture 2877, à Transport Martin Alain, au montant de 3 254,80 \$, pour l'achat d'abrasifs

8. **Les entreprises L. Michaud et fils (1982) inc., 15.509,29 \$**
Résolution # 19-44

Il est proposé par Simon Chassé, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité de payer le décompte progressif # 1 à Les entreprises L. Michaud et fils (1982) inc., au montant de 15 509,29 \$, pour le rechargement en gravier dans le rang 8.

9. **Acceptation des comptes**
Résolution # 19-45

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité de payer les comptes au montant de 23 827,49 \$.

10. **Sécurité civile. demande d'aide financière, volet 2**
Résolution # 19-46

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Simon Chassé et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de *Grand-Métis, Les Hauteurs, Métis-sur-mer, Mont-Joli, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-d'Arc, Sainte-Luce, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Saint-Joseph-de-Lepage,*

Saint-Octave et La MRC de La Mitis pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Caroline Lapointe à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

11. Formation service incendie, aide financière
Résolution # 19-47

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de La Rédemption désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de La Rédemption prévoit la formation de un (1) pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Steve Soucy et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Mitis.

12. Dépôt du rapport annuel 2018 du service incendie

La directrice générale dépose le rapport annuel 2018 du service incendie. Celui-ci est disponible au bureau municipal pour consultation.

13. MMQ, ristournes 2018

La directrice générale dépose le rapport annuel 2018 de la ristourne de La Mutuelle des municipalités du Québec au montant de 1 627 \$.

14. Demande de commandite, OTJ Résolution # 19-48

Il est proposé par Simon Chassé, appuyé par Myriam Morissette et résolu de donner une commandite de 25 \$ pour les activités de la semaine de relâche à l'OTJ.

Myriam propose d'offrir 50 \$. Le vote est demandé.

Steve Soucy : non

André Fournier : non

Raynald Bérubé : non

Simon Chassé : non

15. Renouvellement d'adhésion, Carrefour action municipale et famille (CAMEF) Résolution # 19-49

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par André Fournier, et unanimement résolu de renouveler l'adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille (CAMEF) pour 2019, au montant de 88,53 \$.

16. Proclamation de la semaine de la santé mentale

Considérant que la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

Considérant que le thème "Découvrir c'est voir autrement" vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Par conséquent, le conseil municipal du 4 mars 2019 de la Municipalité de La Rédemption **proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 "Semaine de la santé mentale"** et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **Découvrir c'est voir autrement**.

17. École du Mistral, demande de commandite

Refusé à l'unanimité.

18. Consultation TPI

Le plan d'aménagement applicable aux Terres Publiques Intramunicipales (TPI) pour les détenteurs de droits et les utilisateurs sont disponibles au bureau de la MRC de la Mitis pour consultation et commentaires avant le 25 mars 2019.

19. École Gym'As de la Mitis, demande de commandite

Refusé à l'unanimité.

20. Permis d'intervention et de voirie 2019 Résolution # 19-50

Attendu que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du ministère des Transports ;

Attendu que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

Attendu que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports ;

Attendu que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

Attendu qu' il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Pour ces motifs, il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Rédemption demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2019 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit Ministère, et qu'à cette fin, autorise Caroline Lapointe, directrice générale à signer lesdits permis d'intervention.

21 . Résolution d'appui, TECQ 2019-2023 Résolution # 19-51

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par André Fournier, appuyé par Raynald Bérubé et unanimement résolu :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

22. **Ajustement des honoraires Tetra-tech, surveillance des travaux**
Résolution # 19-52

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par André Fournier et unanimement résolu de refuser l'ajustement d'honoraires demandé par la firme Tétratech pour la surveillance des travaux pour un surplus d'heures à prévoir en lien avec la prolongation des travaux que la Municipalité à accorder à l'entrepreneur. Il est également proposé que l'entrepreneur soit responsable des ces frais supplémentaires.

23. **Divers**

1. Cours de baladi - location de salle
Résolution # 19-53

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par André Fournier et unanimement résolu de louer la salle pour les cours de baladi offerts par Mme Sylvie Deschênes au montant de 10\$ par soir.

24. **Période de questions**

25. **Prochaine séance**

Séance ordinaire le 1^{er} avril 2019 à 20h00.

26. **Levée de la séance**
Résolution # 19-54

Après la période de questions, il est proposé par André Fournier, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité la levée de la séance à 20 h 30.

Sonia Bérubé
Mairesse

Caroline Lapointe
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Sonia Bérubé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.